



PALETTE D'ARTISTES

Exposition Concours de Peintures, sculptures et photographies
du **Jeu**di 31 janvier au **Dim**anche 3 Février 2019
Espace Charles Aznavour – Avenue Paul Vaillant Couturier

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription à retourner entre le 19 et le 24 novembre 2018.

Par courrier : Hôtel de Ville - Service Culturel – 15/17 Rue Robert Schuman

CS 20101 - 95400 ARNOUVILLE ☎ 01.34.45.97.19

Par email : edannely@arnouville95.org

Nom Prénom

Adresse

N° de téléphone

Email

Site Internet

**Merci de fournir les photos des œuvres au moment
de l'inscription pour le catalogue d'exposition.**

Tableaux (dimension maxi 1m x 1m)				
	Titre de l'Œuvre	Technique	Dimensions	Prix
01				
02				

Soit

Tableau (dimension maxi 1m x 1m)				
	Titre de l'Œuvre	Technique	Dimensions	Prix
01				
Sculpture (dimension maxi 50cm x 30cm x 30cm) fournir le support				
02				

Soit

Sculptures (dimension maxi 50cm x 30cm x 30cm) fournir le support				
	Titre de l'Œuvre	Technique	Dimensions	Prix
01				
02				

Tournez S.V.P. →

Règlement de l'Exposition Concours Palette d'Artistes 2019

ARTICLE 01	La ville d'ARNOUVILLE organise une exposition concours de peintures, sculptures et photographies intitulée « Palette d'Artistes » qui se déroulera : du Jeudi 31 janvier au Dimanche 3 Février 2019
ARTICLE 02	Cette exposition concours s'adresse à tout artiste amateur ou professionnel peintre, sculpteur et photographe désirant faire connaître son travail. <i>Toutes les œuvres exposées participent au concours.</i>
ARTICLE 03	La clôture des inscriptions est fixée au samedi 24 novembre 2018.
ARTICLE 04	En cas d'un trop grand nombre de participants, une sélection sera opérée par le service culturel sur la base des photos des œuvres fournies lors de l'inscription.
ARTICLE 05	Pour les tableaux, toutes les techniques sont acceptées : dessin, peinture, gravure, collage, photographies artistiques... d'un format maximum de 1mx1m. Les sculptures auront un format maximum de 50cmx30cmx30cm.
ARTICLE 06	Les sous-verres avec pinces sont refusés , ainsi que les œuvres sans moyen d'accrochage efficace ou possédant un encadrement cassé, fêlé ou ébréché.
ARTICLE 07	Chaque sculpture doit reposer sur un socle, non fourni par la ville, de préférence blanc.
ARTICLE 08	Le Jury est composé de professionnels des arts plastiques, extérieurs à la commune.
ARTICLE 09	Le 1 ^{er} Prix se verra attribuer la somme de 550,00 euros. Le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} Prix se verront attribuer un livre d'art.
ARTICLE 10	Le 1 ^{er} Prix deviendra la propriété de la ville d'ARNOUVILLE.
ARTICLE 11	La ville d'Arnouville décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation ; les assurances couvrant les œuvres exposées sont à la charge de chacun des participants.
ARTICLE 12	La ville d'Arnouville se réserve le droit d'utiliser des reproductions d'œuvres primées pour sa communication.

Infos pratiques :

- Les œuvres devront être déposées par les artistes le Mercredi 30 janvier 2019 entre 9h et 16h à l'espace Charles Aznavour.
- L'accrochage est réalisé le Mercredi 30 janvier 2019 par le service culturel.
- Le décrochage pourra s'effectuer le Dimanche 4 Février 2019 à partir de 18h.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition concours et en accepter les conditions.

Date Signature